VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques terrains pour bâtir,

Près des grands parcs que l'on développe et lignes de chars électriques projetées.

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur Bureau 339 rue Carondelet — JEUDI le 15 avril 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 mars 1909 de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Lewis St. John, No 88,307, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, désignés sur un plan par Allen D'Hémécourt, voyer, daté du 23 novembre 1850, et déposé chez A. A. Baudoin, notaire, comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'ilet No 2520 (autrefois l'ilet No 85), borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Beauregard et Manuel; lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit: Le lot No 1 est d'une forme irrégulière et mesure 83 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Manuel, 88 pieds, 6 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2 et 121 pieds 6 pouces sur l'autre ligne. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds, 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Manuel sur une profondeur de 88 pieds 6 pouces. Le lot No 5 formant le coin des rues Marigny et Manuel.

Acquis par Lewis St John par achat de la Pontchartrain Railroad Co., par acte pardevant A. A. Baudoin, notaire, daté du 11 mai 1852, enregistré dans le livre des transferts 55, folio 587.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant payer les taxes de 1909. 20 pour cent au moment de la vente. Actes de vente par devant J. Boyd Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 mars—14 21 28—av 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR
TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet— JEUDI le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 8 mars 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de Arnaud Ramar, No 88,061, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés sur un plan par Allen D'Hémécourt, voyer, daté du 23 novembre 1850 par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 20 dans l'ilet borné par les rues Bagatelle (maintenant Bourbon), St Antoine, Livingston ou (Mandolin) et Pélopidas. Les dits lots sont contigus et mesurent comme suit: les lots 1, 2, 3, 4 et 5 mesurant chacun 35 pieds 6 1/2 pouces de face à la rue Bagatelle (maintenant Bourbon) sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant le coin des rues Bagatelle et Pélopidas. Le lot No 20 est contigu aux lots numéros 1, 2, 3, 4 et 5 dans le fond, mesurant 40 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Pélopidas sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles.

Acquis par Arnaud Ramar de la "Pontchartrain Rail Road Company" d'après un acte pardevant A. A. Baudoin, notaire, daté du 3 décembre 1850, enregistré dans le Livre des Transferts No 52, folio 304, près du Chemin Gentilly et de la rue Champs-Elysées.

Conditions — Comptant. L'acquéreur doit payer les taxes de 1909. 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. Boyd Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Favrot & Friedrichs, E. T. Florance, avocats.

14 mars—14 21 28—avril 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains Eligibles Pour Bâtir.

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 3 mars 1909 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, dans la Succession de André Cuisinat, No 88,062, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans désignés sur un plan particulier, dressé par L. J. Pilié, voyer, le 5 août 1836, par les Nos 1, 2, 3 et 4, dans l'ilet 1385 (autrefois l'ilet No 184 du faubourg Franklin), borné par les rues Franklin, Painters, Magistrate (maintenant Dergenois) et Law, et mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Le lot No 1 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur et façade à la rue Law de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes, lots Nos 2, 3 et 4 chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Dans une section qui s'améliore.

Acquis par André Cuisinat par achat de Theodule Drouet d'après un acte pardevant G. Le Gardeur, notaire, daté du 12 août 1836, enregistré dans le livre des transferts 19, folio 443.

Conditions—Comptant. L'acquéreur payant les taxes de 1909, 20 pour cent comptant au moment de la vente. Actes de vente pardevant J Boyd Grinage aux frais des acquéreurs.

Favrot & Friedrichs, avocats.

7 mars—7 14 21 28—avril 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON PLACEMENT

En une Résidence Double en bois à deux étages,

Nos 2005 et 2007 rue Nord Rempart.

Succession de Mme Madeline Pons, Veuve de Pedro Pons.

No 84,507—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan, encanteur., Bureau 339 rue Carondelet— JEUDI le 25 mars 1909 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 février 1909 par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite à savoir:

La résidence double en bois à deux étages bien construite, Nos 2005 et 2007 rue N. Rempart contenant six chambres de chaque côté, le terrain est décrit comme un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Rempart, Touro, St-Claude et François, mesurant, en mesure françaises, 30 pieds de face sur 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes en mesure américaine à la rue Nord Rempart sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur, en mesure américaine, entre lignes parallèles.

Aussi une portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet ci-dessus décrit, mesurant onze pouces et demie (11½) de face à la rue Nord Rempart, sur une profondeur de 92 pieds, 8 pouces, entre lignes parallèles, contigu à la propriété ci-dessus décrite et sur le côté sud de celle-là.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sept pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité.

L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Arthur H. Brown, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 fév—21 28—mars 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE
COTTAGES DOUBLES DESIRABLES.
LE JOLI COTTAGE DOUBLE
2624 et 2626 rue N. Rempart, entre l'avenue Lafayette et la rue Port.
LE BON COTTAGE DOUBLE
3112 et 3114 rue Royale, entre les rues Louisa et Clouet.

Succession de Mme Mary Dahoney, veuve de Michael Connors.

No 88,878—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, le 8 avril 1909

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 6 mars 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 16 dans l'ilet borné par les rues Nord Rempart, Port, Enghein et Bourgogne, mesurant 29 pieds de face à la rue Nord Rempart sur 100 pieds de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage double désigné par les Nos 2624 et 2626 rue Nord Rempart, contenant 4 chambres, etc., de chaque côté.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 4, dans l'ilet borné par les rues Royale, Clouet, Chartres et Louisa, et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Royale sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations sont désignées par les Nos 3112 et 3114 rue Royale et comprennent un cottage double contenant 3 chambres, etc., de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance s'il y en a en billets du vendeur payable en 1 et 2 ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date et garantie par toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Charles A. Butler, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 mars—7 14 21 28—avril 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE

La Résidence en bois à deux étages, 333 RUE MAGNOLIA

Entre la rue Gravier et l'avenue Tulane.
Aussi un lot d'effets mobiliers.
Succession de Mme M. McCulloch.

No 88,306—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 23 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 10 février 1909, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 333 rue Magnolia, et comprenant une résidence simple à deux étages, en bois, contenant 8 chambres citerne, hangar, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, S. Claiborne, Gravier et l'avenue Tulane, désigné comme lot A sur un devis par C. U. Lewis, député voyer de ville, le 16 juin 1898, annexé à un acte de partage entre Margaret McCormick et Mme Elizabeth Dermody, passé pardevant J. C. Henriques, notaire, le 24 juin 1898, d'après lequel devis ledit lot mesure 26 pieds 2 pouces de face à la rue Magnolia sur 26 pieds 6 lignes de largeur dans le fond et d'une profondeur de 82 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Gravier et 77 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne de côté le plus près de l'avenue Tulane.

A la même heure et au même endroit, un lot d'effets mobiliers, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions pour les meubles — Comptant.

Pour la propriété Foncière — Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas que ledit billet serait mis entre les mains de l'avocat pour collection; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et l'assurance devant être payée au porteur du billet hypothécaire comme l'intérêt doit être, et l'acquéreur devant payer en sus et au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1909. 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 fév—20 21 28—mars 7 14 21 23

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN TERRAIN.

Rue Dumaine, entre les rues Rendon et Lopez.

Mme Alphonsine Bachemin, épouse de Anthony Randazzo vs Anthony Randazzo.

Cour Civile de District — Division A — No 86,065.

PAR FREED & CLESI—N. J. Clesi, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Div. A, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 17 février 1909, et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, le MERCREDI, 31 mars 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 431, borné par les rues Lopez, Rendon, Dumaine et Ste Anne, désigné par le No treize sur un devis fait par George De Armas, voyer, daté du 19 novembre 1900, annexé à un acte passé pardevant Robert Legier, notaire, le 16 avril 1900 et d'après lequel devis ledit lot treize mesure trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Dumaine sur cent pieds de profondeur.

Acquis par Anthony Randazzo de John H Schibbert, par acte pardevant Ethelred M. Stafford, notaire, en cette ville le 17 février 1908, enregistré dans le livre des transferts 214, folio 488.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 et faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Chas I. Denechaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.

FREED & CLESI, Propriétés Foncières et Encanteurs 838 rue Gravier.

C. I. Denechaud & W. J. Waguespack, avocats.

2 mars—2 7 14 21 28 31

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Veuve Augustine Landry.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,926—Division D—Attendu que Jas. P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve Augustine Landry, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Favrot & Friedrichs, avocats.

13 mars—13 17 22

Succession de Margaret Bougger, veuve de Adam E. Helwick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 89,033—Division C—Attendu que Adolph F. Helwick a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Margaret Bougger, veuve de Adam E. Helwick, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.— Par ordre de la Cour. —THOMAS CONNELL, Greffier.— W. McL. Fayssoux, avocat.

18 mars—18 22 27

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION PAR CONSENTEMENT
Héritiers tous d'âge.

Nouvelle Résidence Moderne à Deux Etages

No 2223 rue Soniat, coin de la rue Freret.

Site de Choix pour Bâtir,

43' 6" 2''' x 125, rue Soniat, entre les rues Howard et Freret.

Cottage Simple,

2219 rue Soniat, près de la rue Howard.

Cottage Double,

Nos 346-48 rue Audubon, entre les rues Gén Hood et Wall.

Résidence à Deux Etages,

No 1835 rue Upperline coin Dryades.

20

Terrains de Choix pour Bâtir,

Dans l'ilet borné par les rues Freret, Soniat, Valmont et Howard, devant être vendus séparément.

JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Richard Downing.

No 86,256—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé du 18 janvier 1909, et d'un ordre supplémentaire daté et signé le 1er mars 1909, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Soniat, Freret, Howard et Robert, désigné comme lot 1 sur un plan de Edgar Pilié, député voyer de ville, daté du 5 mars 1909 et mesurant 39 pieds 3 pouces de face à la rue Soniat sur une profondeur et façade à la rue Freret de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une résidence moderne en bois à deux étages, converte en ardoises retirée du trottoir avec pelouse et contenant vestibule de réception, salon double, salle à manger, 4 chambres à coucher, chambre à bain, cabinet pour lingerie, escalier dans le fond, cuisine, office, chambre de toilette, galeries sur le devant le côté et dans le fond. Au premier et deuxième étage, gaz et électricité et installations avec combinaison partout. Cheminée en bois dur avec devant en tuiles à carreau partout. Sous sol, deux citernes, hangar, cour, etc., les murailles sont tapissées avec joli nuance et la maison est tout à fait moderne en tout respect et connue comme No 2223 rue Soniat, coin Freret.

2° Un certain lot de terre situé dans le même ilet et district que la propriété ci-dessus et contigu au lot ci-dessus désigné comme lot No 2 et mesurant d'après le plan ci dessus mentionné 43' 6" 2''' de face à la rue Soniat sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds, la banquette est faite et le terrain est élevé.

3° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le même ilet et district comme la propriété ci-dessus mentionnée et désigné comme lot 3 sur le devis ci-dessus référé et mesurant d'après cela 26' 8" 4''' pieds de face sur la rue Soniat sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois convert en ardoises, retiré du trottoir et contenant 3 chambres, galerie, hangar, cave, etc., est $10.00 par mois et portant le numéro municipal 2219 rue Soniat.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Audubon, Gén. Hood, Wall et Broadway, et mesurant trente pieds de face à la rue Audubon sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double retiré contenant de chaque côté 4 chambres, une galerie devant, une cour devant et derrière, citerne, etc., loué à $22.00 et portant les numéraux municipaux 346-48 rue Audubon.

5° (a) Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Dryades, Bordeaux et Baronne, mesurant 30 pieds 3 pouces et une ligne de face à la rue Upperline, 132 pieds de profondeur et de façade à la rue Dryades, 30 pieds dans le fond et la façade à la rue Bordeaux et 136 pieds sur la ligne de côté vers la rue Baronne.

(b) Une certaine portion de terre contigue à la propriété ci-dessus décrite dans le même ilet et mesurant 10 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Upperline, 10 pieds de profondeur et de façade à la rue Bordeaux, 136 pieds 2 pouces sur des lignes du lot No 1 et toute la profondeur et façade sur la ligne vers la rue Baronne.

Les deux morceaux de terre mentionnés en dernier doivent être vendus ensemble.

Les améliorations d'une jolie résidence simple à deux étages, retirée derrière une jolie clôture en fer, et contient salle de réception, salons doubles, 5 chambres à coucher, salle à manger, cuisine, bain avec cabinet de toilette sanitaire, etc., gaz partout, bien tapissé, galerie de devant en haut et en bas, pelouse devant la maison, etc. Dans la cour se trouvent un hangar et une écurie à deux étages faisant face à la rue Bordeaux, et portant le numéro munipal 1835 rue Upperline au coin de la rue Dryades.

Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme ilet No 578 et borné par les rues Soniat, Howard, Freret et Valmont, et subdivisé en 20 beaux lots pour bâtisses numérotés de 1 à 20, les deux inclusivement comme sur le plan de Edgar Pilié, député voyer de la ville, daté du 6 février 1909.

Le lot No 1 formant le coin des rues Freret et Valmont et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Freret sur une profondeur et façade à la rue Valmont de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les lots No 2, No 3, No 4, No 5, No 6, No 7, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Freret sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 2 formant le coin des rues Freret et Soniat, mesurant 30 pieds de face à la rue Freret sur une profondeur et façade à la rue Soniat de 120 pieds.

Les lots No 9, No 10, No 11, No 12, No 13, No 14 mesurent chacun 30 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Soniat sur une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 14 formant le coin des rues Soniat et Howard.

Les lots No 15, No 16, No 17, No 18, No 19, No 20 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Valmont sur 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 15 formant le coin des rues Valmont et Howard. Les lots dans l'ilet dernièrement mentionné seront vendus séparément.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en billets payables en un et deux ans après la date du passage de l'acte de vente, avec 7 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement. Le paiement desquels dits billets devant être garanti par toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les paiements des taxes de 1909, et les loyers et revenus de ladite propriété de la date de l'acte de vente. Les acquéreurs devant assumer les frais des actes de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

J. Zach Spearing, J. O. Henriques, Henry G. McCall, avocats.

7 mars—7 14 28—avril 4 5 6 7 8

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boite 113. Nouvelle Orléans, Lne.

VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

5

TERRAINS.

Avenue St-Bernard et le Chemin de Gentilly.

Jeudi, le 8 avril 1909, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Veuve Xavier Grilliot et als vs Les Mineurs Zibilich et als.

No 88,251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 1er mars 1909 et signé le 5 mars 1909, par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre avec les améliorations, situés dans le Troisième District de cette partie connu comme Gentilly, désignés par les numéros six, sept, huit, neuf et dix de l'ilet No 1 sur le plan par D'Hémécourt, daté du 29 octobre 1854 et déposé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire, ledit ilet est borné par les rues Abondance, Paris, l'avenue St Bernard et le Chemin de Gentilly, mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue St-Bernard sur cent vingt pieds de profondeur, le lot No Dix formant le coin de l'avenue St Bernard et de la rue Abondance.

Etant la même propriété acquise par Johann Peter Moegling par achat de Hugh Robinson, le 19 novembre 1861, par acte pardevant R. J. Ker, ancien notaire, enregistré dans le livre des transferts 86, folio 166.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1909, les frais de tous certificats et l'acte de vente pardevant John Legier Jr, notaire, 10 pour cent du montant de l'adjudication devant être déposés au moment de l'adjudication.

Avocats, Walter L. Gleason, John Watt Duffy, H. B. McMurray Jr.

CARRERE & KEENEY, Encanteurs, 806 rue Perdido.

7 mars—7 14 21 28—avril 4 5 6 7 8

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Location de Commerce Importante, contigue au "Marché Memory".

Faisant face à l'avenue Tulane, et désigné comme No 3117 rue D'Hémécourt.

Succession de Capuano, L. Capuano, et Thérèse Caminiti, son épouse.

No 87,968—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans Division D, daté le 26 février 1909 dans l'affaire de la succession de L. Capuano et de Thérèse Caminiti, son épouse, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet Numéro 653, borné par les rues D'Hémécourt, Lopez, Salcedo et Baudin, désigné comme lot No 13 et mesurant trente trois (33') pieds dix (10") pouces de face à la rue D'Hémécourt, sur cent huit [108] pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations (récemment détruit par le feu) et désigné par le numéro municipal 3117 rue D'Hémécourt consistant d'un lot de briques, bois de charpente, hangar dans le fond, etc., qui seraient des matériaux avantageux et pourraient être utilisés pour construction de bâtisse. Façade et côté pavés en schillinger. La location est sans doute une des meilleures pour une épicerie ou autre commerce de détail en cette ville et devrait attirer l'attention des placeurs qui cherchent un placement sûr et rémunératif comme placement.

Conditions de la vente—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. Q. Gowland, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 et déposer 10 cent exacts au moment de l'adjudication.

7 mars—7 14 21 28—av 4 8

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Splendide Cottage Simple

Connu comme No 4011 rue S. Rempart

Ilet Rues Général Taylor et Marengo.

Dans l'Affaire de la Succession de Mme Elmire Smith.

No 88,565—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 340 rue Carondelet—JEUDI, le 1er avril 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 25 février 1909, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, etc., situé dans le Sixième District, dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Saratoga, Général Taylor et Marengo, désigné par le No 28, plan de S. G. Del Isle, voyer, le 5 mai 1893 annexé à un acte pardevant E. Commagère, ancien notaire le 28 juin 1893, et mesurant 30 pieds 10 pouces à la rue S. Rempart, 27 pieds 6 pouces et deux lignes dans le fond, sur 152 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 27, et 150 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 29, moins 5 pieds 7 pouces sur la ligne du fond dudit lot et venant à un point à la rue S. Rempart sur la ligne divisant ledit lot du lot No 29 d'après une vente faite par acte pardevant C. A. Butler, notaire, le 28 mars 1904.

Les améliorations sont connues comme No 4011 rue S. Rempart et consistent en un cottage simple contenant galerie sur le devant et sur le côté, cinq chambres, bâtisses dans le fond.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909 et payer pour l'acte de vente pardevant Joseph Lautenschlaeger, notaire, et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, avec Cicero Ramsey, encanteur.

Jos Lautenschlaeger, avocat.

28 fév—28—mars 7 14 21 28—av 1

VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 88,746—Cour Civile de District.

Succession de George Jonn Brunner et de Mary Groto son épouse.

JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée rendu et signé, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 4, borné par les rues Chartres, Royale, Jeanne et Barthélemy, désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 8 mars 1850, déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville, lequel lot formant le coin des rues Jeanne et Chartres, mesurant en mesure américaine trente-un pieds sept pouces trois lignes de face à la rue Jeanne sur une profondeur et façade à la rue Chartres de cent dix-neuf pieds quatre pouces trois lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 payer pour l'acte de vente pardevant J. K. Bailey, notaire, et déposé 10 0|0 au moment de la vente chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

O. S. Livaudais, avocat.

14 mars—14 21 28—avril 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

William Kuhn et als versus Julius Kuhn et als.

No 86,629—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

JEUDI, le 15 avril 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, rendu le 3 mars et signé le 9 mars 1909, je vendrai à l'heure et l'endroit ci dessus mentionnés comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rochebiave, Tonti et Gravier et l'avenue Tulane, désigné par la lettre D, sur un devis ou plan par S. G. Delisle, voyer, daté du 19 avril 1893 et annexé à un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 25 mai 1895 et mesurant d'après ledit plan vingt deux (22) pieds six (6) pouces de face à la rue Rochebiave sur quatre vingt onze (91) pieds quatre (4) pouces et une (1) ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909 payer pour l'acte de vente pardevant Ben J. Baiy, notaire, et déposer 10 0|0 du prix d'achat avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur, No 137 rue Carondelet.

F. T. Echezabal, avocat.

14 mars—14 21 28—av 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles Perrault versus Augusta et Alice Perrault, No 87,921, Cour Civile de District.

Quatre(4) Terrains Elégants

Dans le Faubourg Franklin, Troisième District.

JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté —— 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

1° Trois certains lots de terre désignés par les Nos 3, 23, 24 de l'ilet No 202 Faubourg Franklin (maintenant l'ilet No 1386) borné par les rues Magistrat, Hunter, Law et l'avenue Franklin, ledit lot No 3 mesurant 30 pieds de face à la rue Magistrat sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur, et les lots 23 et 24 mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à l'avenue Franklin sur 104 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

2° Un certain lot de terre désigné par le numéro 10 dans l'ilet No 220 du Faubourg Franklin (maintenant l'ilet No 1488), borné par les rues Law, Deers et Hunters et la Promenade Florida, mesurant 30 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Law sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer en plus du montant de son enchère le paiement de l'acte de vente pardevant Charles Schneidau, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur, No 137 rue Carondelet. Phone Main 2268—W.

7 mars—7 14 21 28—avril 4 8

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE

CONFORTABLE COTTAGE SIMPLE,

835 Avenue Atlantique, ALGER.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé du 4 mars 1909, in re. No 88,011, Mme Ruth Shilleci vs Henry Simenson, et à moi adressé Je VENDRAI JEUDI, le 8 AVRIL 1909, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Atlantique et Pacifique, les rues Homer et Jackson, désigné comme lot No 9 de l'ilet No 23 et mesurant 32', 3" de face à l'avenue Atlantique sur 123' 8" de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, les taxes de l'année 1909 devant être assumées par l'acquéreur, dix pour cent du montant de l'adjudication devant être déposé au moment de l'adjudication, et la vente devant être démontrée par acte notarial pardevant John Legier Jr. aux frais de l'acquéreur. L'encanteur doit signer l'acte de vente et recevoir le prix d'achat.

W. R. METZLER, Encanteur.

MM Legier et Gleason, avocats pour la demanderesse.

M. Charles Brownlee, avocat pour le tuteur du mineur.

M. Wm C. McLeod, avocat pour la défense.

7 mars—7 14 21 28—avril 4 8

Baccich & de Montluzin.

VENTE JUDICIAIRE

PROPRIÉTÉ DE VALEUR

1107 RUE NORD BROAD,

Occupée par la Forge Longuement Etablie.

JEUDI, LE 8 AVRIL 1909, A MIDI,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE.

SUCCESSION DE JEAN MARIE VILAC.

No 88,020 —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR BACCICH & de MONTLUZIN — M. A. Baccich, Encanteur — En vertu de et conformément à deux ordres de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, des dates du 24 février 1909 et du 4 mars 1909 dans l'affaire de la succession de Jean Marie Vilac, No 88,020, Cour Civile de District, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, la propriété ci après décrite à savoir—

Une certaine propriété dans le Deuxième District, désigné comme lot un et deux, dans l'ilet 350, borné par les rues Broad, Bellechasse, Septième et Live Oak. Le lot un mesurant 21' 3''' à la rue Broad sur 100' sur la ligne qui la divise du lot deux, 111' sur une ligne diagonale faisant face à la rue Bellechasse sur 69' 11'' 5''' sur la ligne du fond, laquelle le divise du lot 22 sur le même plan, et le lot numéro deux mesurant 29' 2'' 5''' de face à la rue Broad sur 100' de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, devant être représentée par le billet à recevoir dudit acquéreur, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur ladite propriété daté de la date de l'adjudication et fait payable à un an de sa date, avec huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, tel que le transfert de la police d'assurance, le paiement de 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement dudit billet ou de quelque partie, et l'acquéreur devant assumer le paiement pour les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et déposer 10 0|0 du prix de l'adjudication chez les encanteurs au moment de l'adjudication pour lier la vente, et les loyers devant appartenir à l'acquéreur de la date de la signature de l'acte de vente pardevant J. Henry Forcelle Jr, notaire, aux frais des acquéreurs.

BACCICH & DE MONTLUZIN, Encanteurs 326 rue Baronne, coin Union.

E. J. Merel, avocat.

7 mars—7 14 21 28—avril 4 8

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de Choix dans le Troisième District

Et Etendue de Terre dans la Paroisse Lafourche.

George St-Paul vs Mlle Oneida St-Paul et als.

(No 88,948—Cour Civile de District—Division A.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Bureau No 825 rue Union— MERCREDI, le 14 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre et jugement rendu en Cour ouverte daté du 10 mars 1909 et signé le même jour par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 88,948, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Douze certains lots de terre, ensemble avec toutes les dépendances y appartenant situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 657, vieux ilet No 23, sur un plan par J. Schriber, ingénieur de ville, daté du 13 décembre 1836, borné par les rues Elmire, Claiborne, Désiré et Robertson, lesdits lots sont désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement et mesurent chacun vingt huit pieds cinq pouces de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 1 formant le coin des rues Elmire et Robertson et le lot No 12 formant le coin des rues Elmire et Claiborne.

2° Une certaine étendue de terre située dans la Paroisse de Lafourche et cet Etat est et composé de la moitié du quart nord-est et du quart du nord ouest du quart du nord-est de la section 30 T. 14 Sud R. 18 E. du District sud-est de la rive ouest du fleuve Mississipi, contenant cent douze et 32|100 acres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un et deux ans, avec huit pour cent par an d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant dix pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, et l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus du prix de son adjudication, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909, aussi bien que les frais usuels et de coutume et faire un dépôt comptant de 10 0|0 chez l'encanteur pour lier la vente. Ledit encanteur devant signer l'acte de vente et recevoir le prix d'achat.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Jules F. Meunier, notaire.

14 mars—14 21 28—avril 4 11 14

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joseph E. Gray, Jr, vs Southern Typewriter Ex. Ltd.

No 55,427—Cour Civile de District.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Sur les lieux Nos 825 rue Union, le MERCREDI, 31 mars 1909, à 11 heures A. M., dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée.

Un lot de comptes courants, Typewriter, appareils de toutes descriptions, le droit d'occupation desdits lieux du 1er avril 1909 au 30 septembre 1909 de cette portion du bail des lieux No 825 rue Union, récemment occupé par la Southern Typewriter Ex. Ltd., and si le bail surloué fait et entré par ladite Bourse avec Lionel M. Ricau pour une portion des lieux No 825 rue Union.

Conditions—Comptant sur les lieux.

21 mars—21 28 30 31

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

Goudron et Papier à Toiture.

A l'Encan, Lundi, le 22 mars à 11 heures A. M.

Dans l'entrepôt, coin des rues Julie et Clara.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur — Bureau No 825 rue Union, par ordre de la L. R. & N. Co. pour le compte de celui que cela concerne, en vertu des actes 124 de 1890 et 167 de 1898, les matériaux pour bâtir et couvrir décrits comme suit, à savoir:

23 barils de goudron, 58 rouleaux de feutre ou papier à toiture une chaudière pour goudron avec combinaison de stove, ex-Char I. C. 25481 expédié de Eldorado, Ark., consigné à Barrett Mfg Co., Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

12 mars—12 14 21 22

W. P. NELSON — C. A. MOORE.

Les Facilités de ce Bureau Appartienent à nos Agents

W. L. NELSON & CO.,

AGENTS GENERAUX,

MEMPHIS ET NOUVELLE-ORLEANS.

F. C. GREGORY, JR., Gérant. J. R. DALZELL, Ass't Gérant et Caissier.

913-916 HENNEN BUILDING.

RAPPORT ANNUEL DE LA

Commonwealth Fire Insurance Company de Ottumwa, Iowa.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1908, publié conformément à l'Acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

Capital payé	$200,000 00
Actif	293 978 91
Passif, moins capital et surplus	161,150 72
Surplus	32,828 19
Primes reçues en Louisiane, 1908:	
Feu	$5 736 23
Mer	
Total	$5,736 23
Pertes payées en Louisiane, 1908:	
Feu	$3,028 16
Mer	
Total	3,028 16

Etat de la Louisiane, Bureau du Secrétaire d'Etat, Département d'Assurances.

Je, autorité soussignée, certifie par le présent que le tableau ci-dessus est un vrai et correct extrait du rapport assermenté de ladite Commonwealth Fire Insurance Company de Ottumwa, Iowa, en record et enregistré dans les archives de ce Bureau.

Témoin, ma signature et sceau du Bureau, ce 27me jour de février 1909.

EUGENE J. McGIVNEY, [Sceau] Assistant Secrétaire d'Etat.

F. L. MITCHELL, Agent Spécial, 913 Hennen Building.

5 mars—1m

Rapport Annuel DE LA Dixie Fire Insurance Company de Greensboro, N. C.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1909, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

Capital payé	$500 000 00
Actif	1.144.710 76
Passif, moins capital et surplus	584,3.0 68
Surplus	80 370 08
Primes reçues en Louisiane, 1908:	
Feu	$29,019 11
Mer	
Total	$29,019 11
Pertes payées en Louisiane, 1908:	
Feu	$27,964 18
Mer	
Total	$27,964 18

Etat de la Louisiane, Bureau du Secrétaire d'Etat, Département d'Assurances.

Je, autorité soussigné, certifie par le présent que le tableau ci-dessus est un vrai et correct extrait du rapport assermenté de la dite Dixie Fire Insurance Company de Greensboro, N. C., en record et enregistré dans les archives de ce bureau.

Témoin ma signature et sceau du bureau, ce 2me jour de mars 1909.

[Sceau] EUGENE J. McGIVNEY, Assistant Secrétaire d'Etat

F. L. MITCHELL, Agent Spécial, 913 Hennen Building.

5 mars—1 m

RAPPORT ANNUEL DE LA

North State Fire Insurance Company de Greensboro, N. C.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1908, publié conformément à l'Acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

Capital payé	$200.000 00
Actif	041 585 86
Passif, moins capital et surplus	280,448 71
Surplus	61,137 15
Primes reçues en Louisiane, 1908:	
Feu	$23,463 83
Mer	
Total	$23,463 83
Pertes payées en Louisiane, 1908:	
Feu	$21,028 76
Mer	
Total	$21,028 76

Etat de la Louisiane, Bureau du Secrétaire d'Etat, Département d'Assurances.

Je, autorité soussigné, certifie par le présent que le tableau ci-dessus est un vrai et correct extrait du rapport assermenté de ladite North State Fire Insurance Company de Greensboro, N. C., en record et enregistré dans les archives de ce Bureau.

Témoin, ma signature et sceau du Bureau, ce 2me jour de mars 1909.

EUGENE J. McGIVNEY, [Sceau] Assistant Secrétaire d'Etat

F. L. MITCHELL, Agent Spécial, 913 Hennen Building.

5mars—1m

RAPPORT ANNUEL DE LA

Concordia Fire Insurance Company de Milwaukee, Wisconsin.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1908, publié conformément à l'Acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

Capital payé	$300,000 00
Actif	1,487,620 57
Passif moins capital et surplus	1,026,541 95
Surplus	161,078 62
Primes reçues en Louisiane, 1908:	
Feu	$10,851 04
Mer	
Total	$10,851 04
Pertes payées en Louisiane, 1908:	
Feu	$ 15,843 22
Mer	
Total	$15,843 22

Etat de la Louisiane, Bureau du Secrétaire d'Etat, Département d'Assurances.

Je, autorité soussignée, certifie par le présent que le tableau ci-dessus est un vrai et correct extrait du rapport assermenté de la dite Concordia Fire Insurance Company de Milwaukee, Wisconsin, en record et enregistré dans les archives de ce bureau.

Témoin, ma signature et sceau du bureau, ce 26me jour de février 1909.

EUGENE J. McGIVNEY, [Sceau] Assistant Secrétaire d'Etat.

F. L. MITCHELL, Agent Spécial, 913 Hennen Building.

5 mars—1m

Rapport Annuel —DE LA— German Fire Insurance Company de Peoria, Illinois.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1908, publié conformément à l'Acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

Capital payé	$200,000 00
Actif	809 096 85
Passif moins capital et surplus	534,044 14
Surplus	75,051 71
Primes reçues en Louisiane, 1908:	
Feu	$17 814 46
Mer	
Total	$ 17,814 46
Pertes payées en Louisiane, 1908:	
Feu	$28 391 21
Mer	
Total	$ 28,391 21

Etat de la Louisiane, Bureau du Secrétaire d'Etat, Département d'Assurances.

Je, autorité soussigné, certifie par le présent que le tableau ci-dessus est un vrai et correct extrait du rapport assermenté de ladite German Fire Insurance Company de Peoria, Illinois, en record et enregistré dans les archives de ce Bureau.

Témoin, ma signature et sceau du Bureau, ce 1er jour de mars 1909.

EUGENE J. McGIVNEY, [Sceau] Assistant Secrétaire d'Etat.

F. L. MITCHELL, Agent Spécial, 913 Hennen Building.

5 mars—1 m

RAPPORT ANNUEL —DE LA—

Metropolitan Fire Insurance Company de Chicago, Illinois.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1908, publié conformément à l'Acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

Capital payé	$200 000 00
Actif	394 888 44
Passif, moins capital et surplus	169,406 15
Surplus	25,482 29
Primes reçues en Louisiane, 1908:	
Feu	$10,789 72
Mer	
Total	$10,789 72
Pertes payées en Louisiane, 1908:	
Feu	$12,892 09
Mer	
Total	$12,892 09

Etat de la Louisiane, Bureau du Secrétaire d'Etat, Département d'Assurances.

Je, autorité soussigné, certifie par le présent que le tableau ci-dessus est un vrai et correct extrait du rapport assermenté de la dite Metropolitan Fire Insurance Company de Chicago, Illinois, en record et enregistré dans les archives de ce bureau.

Témoin, ma signature et sceau du bureau, ce 3me jour de mars 1909.

EUGENE J. McGIVNEY, [Sceau] Assistant Secrétaire d'Etat.

F. L. MITCHELL, Agent Spécial, 913 Hennen Building.

5 mars—1m